

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS		
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne..... 1.000 francs		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an			
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	-	-	Chaque annonce répétée...Moitié prix
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc.						
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Algérie, Tunisie.		-	-	20.000f.	40.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Etranger : Autres Pays				23.000f	46.000f	
	Prix du numéro		Année courante 600 f	Année ant.	700f.		
	Par la poste :		Majoration de 130 f par		numéro		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Journal légalisé		900 f	-	Par la poste -		

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES

MINISTERE DE LA JUSTICE

2022

08 février..... Arrêté ministériel n° 002340 ouvrant le concours direct d'entrée à la sous-section Educateurs spécialisés du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022	137
08 février..... Arrêté ministériel n° 002341 ouvrant le concours direct d'entrée à la sous-section Greffe du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022	138
08 février..... Arrêté ministériel n° 002342 ouvrant le concours professionnel d'entrée à la sous-section Greffe du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022.....	139
08 février..... Arrêté ministériel n° 002343 ouvrant le concours professionnel d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire (CFJ) session 2022.....	139
08 février..... Arrêté ministériel n° 002344 ouvrant le concours direct d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022	140

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté ministériel n° 002340 du 08 février 2022 ouvrant le concours direct d'entrée à la sous-section Educateurs spécialisés du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022

Article premier. - Il est ouvert au titre de l'année 2022, un concours direct d'entrée à la sous-section éducateurs spécialisés du Centre de Formation judiciaire, pour le recrutement de quarante (40) élèves éducateurs spécialisés.

Art. 2. - Sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise âgés de 32 ans au plus au premier janvier de l'année du concours et titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions d'accès à la Fonction publique.

Art. 3. - Conformément à l'article 36 du décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, les dossiers de candidature comprennent :

- demande datée et signée par le candidat adressée au Directeur général du Centre de Formation judiciaire ;

- une fiche de renseignements fournie par le Centre de Formation judiciaire dûment remplie et signée par le candidat, (fiche disponible en ligne) ;

- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;

- un certificat de nationalité sénégalaise. Les candidats ayant acquis la nationalité par décision de l'autorité publique depuis moins de cinq ans devront également fournir une copie du décret les relevant de l'incapacité prévue à l'article 16-2° de la loi n° 61-10 du 07 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise ;

- une copie certifiée conforme du diplôme ;

- un certificat de visite et de contre-visite médicale datant de moins de trois mois indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de longue durée ;

- une quittance de paiement des frais d'inscription.

Art. 4. - Le concours aura lieu à Dakar suivant les modalités ci-dessous :

Inscriptions en ligne : du lundi 1^{er} mars au vendredi 15 avril 2022 sur le site www.cfj.sn.

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 03 juillet 2022.

Résultats d'admissibilité : le mercredi 24 août 2022.

Epreuves d'admission définitive : à partir du lundi 29 août 2022.

Art. 5. - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 15 avril 2022.

Art. 6. - Le Directeur général du Centre de Formation judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Arrêté ministériel n° 002341 du 08 février 2022 ouvrant le concours direct d'entrée à la sous-section Greffe du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022

Article premier. - Il est ouvert au titre de l'année 2022, un concours direct d'entrée à la sous-section Greffe du Centre de Formation judiciaire, pour le recrutement de quarante (40) élèves greffiers.

Art. 2. - Sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise âgés de 33 ans au plus au premier janvier de l'année du concours et titulaires de la licence ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions d'accès à la Fonction publique.

Art. 3. - Conformément à l'article 36 du décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, les dossiers de candidature comprennent :

- une demande datée et signée par le candidat adressée au Directeur général du Centre de Formation judiciaire ;

- une fiche de renseignements fournie par le Centre de Formation judiciaire dûment remplie et signée par le candidat, (fiche disponible en ligne) ;

- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;

- un certificat de nationalité sénégalaise. Les candidats ayant acquis la nationalité par décision de l'autorité publique depuis moins de cinq ans devront également fournir une copie du décret les relevant de l'incapacité prévue à l'article 16-2° de la loi n° 61-10 du 07 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise ;

- une copie certifiée conforme du diplôme ;

- un certificat de visite et de contre-visite médicale datant de moins de trois mois indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de longue durée ;

- une quittance de paiement des frais d'inscription.

Art. 4. - Le concours aura lieu à Dakar suivant les modalités ci-dessous :

Inscriptions en ligne : du lundi 1^{er} mars au vendredi 15 avril 2022 sur le site www.cfj.sn.

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 26 juin 2022.

Résultats d'admissibilité : le mercredi 17 août 2022.

Epreuves d'admission définitive : à partir du lundi 22 août 2022.

Art. 5. - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 15 avril 2022.

Art. 6. - Le Directeur général du Centre de Formation judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Arrêté ministériel n° 002342 du 08 février 2022 ouvrant le concours professionnel d'entrée à la sous-section Greffe du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022

Article premier. - Il est ouvert au titre de l'année 2022, un concours professionnel d'entrée à la sous-section greffe du Centre de Formation judiciaire, pour le recrutement de cinq (05) élevés greffiers.

Art. 2. - Sont recrutés par voie de concours professionnel les agents de l'État âgés de 53 ans au plus au premier janvier de l'année du concours et totalisant au moins cinq années de services effectifs dans la hiérarchie B.

Art. 3. - Conformément à l'article 37 du décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, les dossiers de candidature comprennent :

- une demande adressée au Directeur général du Centre de Formation judiciaire datée, signée et accompagnée du curriculum vitae du candidat ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- un certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la hiérarchie signé par le ministre dont relève le candidat ;
- une quittance de paiement des frais d'inscription.

Les candidats au concours professionnel devront transmettre leur dossier sous couvert de l'administration dont ils relèvent.

Art. 4. - Le concours aura lieu à Dakar suivant les modalités ci-dessous :

Inscriptions en ligne : du lundi 1^{er} mars au vendredi 15 avril 2022 sur le site www.cfj.sn.

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 26 juin 2022.

Résultats d'admissibilité : le mercredi 20 juillet 2022.

Épreuves d'admission définitive : à partir du lundi 25 juillet 2022.

Art. 5. - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 15 avril 2022.

Art. 6. - Le Directeur général du Centre de Formation judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Arrêté ministériel n° 002343 du 08 février 2022 ouvrant le concours professionnel d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022

Article premier. - Il est ouvert au titre de l'année 2022, un concours professionnel d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire, pour le recrutement de cinq (05) auditeurs de justice.

Art. 2. - Sont recrutés par voie de concours professionnel les agents de l'État âgés de 53 ans au plus au premier janvier de l'année du concours, titulaires d'une maîtrise, d'un master ès-sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence et totalisant cinq années de service effectifs dans une hiérarchie au moins égale à B.

Art. 3. - Conformément à l'article 37 du décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, les dossiers de candidature comprennent :

- une demande adressée au Directeur général du Centre de Formation judiciaire datée, signée et accompagnée du curriculum vitae du candidat ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- un certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la hiérarchie signé par le ministre dont relève le candidat ;
- une quittance de paiement des frais d'inscription.

Les candidats au concours professionnel devront transmettre leur dossier sous couvert de l'administration dont ils relèvent.

Art. 4. - Le concours aura lieu à Dakar suivant les modalités ci-dessous :

Inscriptions en ligne : du lundi 1^{er} mars au vendredi 15 avril 2022 sur le site www.cfj.sn.

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 19 juin 2022.

Résultats d'admissibilité : le mercredi 20 juillet 2022.

Epreuves d'admission définitive : à partir du lundi 25 juillet 2022.

Art. 5. - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 15 avril 2022.

Art. 6. - Le Directeur général du Centre de Formation judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Arrêté ministériel n° 002344 du 08 février 2022 ouvrant le concours direct d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire (CFJ), session 2022

Article premier. - Il est ouvert au titre de l'année 2022, un concours direct d'entrée à la section Magistrature du Centre de Formation judiciaire, pour le recrutement de trente (30) auditeurs de justice.

Art 2. - Sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise titulaires d'une maîtrise, d'un master ès-Sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence, âgés de 40 ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Art. 3. - Conformément à l'article 36 du décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, les dossiers de candidature comprennent :

- une demande datée et signée par le candidat adressée au Directeur général du Centre de Formation judiciaire ;
- une fiche de renseignements fournie par le Centre de Formation judiciaire dûment remplie et signée par le candidat, (fiche disponible en ligne) ;

- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;

- un certificat de nationalité sénégalaise. Les candidats ayant acquis la nationalité par décision de l'autorité publique depuis moins de cinq ans devront également fournir une copie du décret les relevant de l'incapacité prévue à l'article 16-2° de la loi n° 61-10 du 07 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise ;

- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicale datant de moins de trois mois indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de longue durée ;
- une quittance de paiement des frais d'inscription.

Art. 4. - Le concours aura lieu à Dakar suivant les modalités ci-dessous :

Inscriptions en ligne : du lundi 1^{er} mars au vendredi 15 avril 2022 sur le site www.cfj.sn.

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 19 juin 2022.

Résultats d'admissibilité : le mercredi 27 juillet 2022.

Epreuves d'admission définitive : à partir du lundi 1^{er} août 2022.

Art. 5. - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 15 avril 2022.

Art. 6. - Le Directeur général du Centre de Formation judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.